

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU VENDREDI 29 MARS 2019

N°2019-CC-2S-DFIP-13

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Vendredi 29 du mois de Mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à la salle des délibérations « Jacques GILLOT », en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Jean-Claude PIOCHE – Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - M. Christian THENARD - Mme Ghislaine GISORS - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Nadia CELINI - M. José SEVERIEN – Mme Maguy THOMAR - M. Lucien GALVANI - Mmes Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL – Valérie HUGUES - MM. Duniere AGLAS - Eric LATCHOUMANIN - Jean-Luc PERIAN - Mme Cynthia DINANE - M. René NOEL.

EXCUSES : MM. Laurent BERNIER (Procuration à Teddy MARY) – Patrice PIERRE-JUSTIN - Mme Roberte MERI - M. Cédric CORNET - Mmes Liliane MONTOUT - Sylvia LAPTES (Procuration à Valérie HUGUES) - Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR - Nathalie CHOURO ép. BRACAT (Procuration à Lydie PAVIOT ép. SELLIN) – M. Raymond PARSHAD - Mme Christiane CLARA ép. DELANNAY.

ABSENTS : Mmes Félicienne GANTOIS - Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - Michelle MAXO - Mariette MANDRET - Diana PERRAN - MM. Jean FAHRASMANE – Jean DAIJARDIN.

Monsieur Teddy MARY a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : EXAMEN ET VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT - EXERCICE 2019

Vu la loi 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Territoriales ;

Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le Code Général Des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9, permettant que les dotations affectées aux dépenses d'investissement comprennent des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Vu le rapport d'orientation budgétaire en date du 06 Février 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances/Ressources Humaines du 18 mars 2019.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant le plan pluriannuel des investissements proposé ;

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé du Président
Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,
et après en avoir délibéré

Par 28 voix pour
0 voix contre,
0 abstention,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'inscrire les autorisations de programme et les crédits de paiements révisés, au budget 2019, comme suit :

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT - BP 2019

N°OP	LIBELLE	Autotirsations de programme	CP 2019	CP 2020	CP Au-delà de 2020
50	Réalisation du siège de la CARL	10 000 000,00 €	- €	100 000,00 €	9 867 248,91 €
51	Vidéo protection	1 500 000,00 €	200 000,00 €	1 100 000,00 €	52 789,63 €
52	Piscines en eau de mer Gosier	725 259,00 €	150 000,00 €	0,00 €	- €
154	Maison des Arts et de la Culture communautaire	8 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	7 984 484,50 €
155	Aménagement du littoral	194 005,63 €	50 000,00 €	109 448,38 €	- €
156	Plan de paysages des Grands Fonds	149 815,00 €	20 000,00 €	84 845,98 €	2 256,93 €
157	Plan climat air énergie territoriale	155 000,00 €	30 000,00 €	65 514,87 €	- €
160	Unité DMA	5 550 000,00 €	80 000,00 €	500 000,00 €	4 892 639,00 €
161	Schéma numérique Riviera 3,0	1 504 850,00 €	200 000,00 €	400 000,00 €	569 642,72 €
162	Chantier agricole	130 000,00 €	0,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €
163	Dechetteries	907 398,88 €	600 000,00 €	300 000,00 €	- €
171	Terrains de Foot à gazon synthétique	652 712,50 €	400 000,00 €	250 000,00 €	- €
172	TEPCV	840 000,00 €	440 000,00 €	387 441,12 €	- €
184	Collecte sélective porte à porte	1 800 000,00 €	1 334 812,87 €	465 187,13 €	- €
185	Construction déchetterie du Gosier	1 500 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	1 450 000,00 €
186	Adressage	740 000,00 €	200 000,00 €	540 000,00 €	- €
189	Quai de transfert	2 000 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	1 950 000,00 €
	TOTAL	36 349 041,01	3 704 812,87	4 467 437,48	26 834 061,69

ARTICLE 2 : Monsieur le Président, et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Acte rendu exécutoire après envoi
en Préfecture le,

Fait et délibéré à Gosier, le 29 Mars 2019

Pour extrait certifié conforme

Et publication ou notification le,

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT



Jean-Pierre DUPONT